****  ** ** ** **

**Motion**

**Des moyens humains et financiers pour une vie décente des retraité(e)s.**

**« Le pouvoir d'achat des retraités en chute libre depuis 25 ans » !**

**Nous connaitrons bientôt l’évolution de nos pensions et l’ampleur des reculs du Président Emmanuel Macron : tout sera dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2020 que le Parlement votera en fin d’année.**

|  |
| --- |
| **Les retraité-e-s ont raison d’être inquiets :**   * **Le déremboursement des médicaments coûte cher** aux retraité-e-s qui en consomment plus que la moyenne. Le 0 % de certaines lunettes et certains appareils auditifs, c’est bien, mais il sera payé par l’augmentation des mutuelles, alors que nous ne bénéficions pas de la participation des employeurs, et que le prix de cette mesure risque de se répercuter sur les cotisations. * **Les moyens aux collectivités locales diminuent** (fin de la taxe d’habitation) ce qui va accélérer la disparition des services publics de proximité dont nous avons tant besoin chaque jour, et aussi augmenter les taxes foncières et d’enlèvement des ordures ménagères. * **De plus en plus, internet devient obligatoire**, y compris pour prendre rendez-vous chez un médecin. Les services publics doivent être entièrement dématérialisés en 2022, comment faire sans ordinateur (une personne sur cinq, souvent âgée) ?   **Une réforme des retraites arrive et nous concerne directement**, le Haut Conseil à la réforme des retraites veut bloquer la part des pensions dans les richesses créées (13,8 % du PIB) alors que 150 000 personnes de plus touchent une pension chaque année. La même part à se partager entre plus de monde, c’est moins de pension pour chacun ! Pire, le gouvernement veut réduire les dépenses de pension d’ici le 1er janvier 2025, jour de l’application de la réforme !  **Non au projet de réforme Delevoye** |

Nous demandons :

- La suppression de la hausse de la CSG et la fin du gel des pensions pour toutes les retraites et pensions, avec rattrapage des pertes subies au 1er janvier 2020.

- La revalorisation de toutes les pensions en fonction de l’évolution des salaires.

- Un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète.

- Le maintien et l’amélioration des pensions de réversion.

- La bonne couverture territoriale par des services publics de qualité.

- L’embauche immédiate de 40 000 personnes comme le demande le personnel des EHPAD et des soins à domicile. La prise en charge de la perte d’autonomie à 100 % par la Sécurité sociale et l’ouverture d’un droit universel dans le cadre d’un grand service public de l’aide à l’autonomie.

|  |
| --- |
|  |

- Des moyens supplémentaires importants pour les services publics hospitaliers et la suppression des déserts médicaux avec une médecine de proximité